

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26332796

Déposé
22-05-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0870563518

Nom(en entier) : **LA MAISON DES SERVICES**(en abrégé) : **MDS**

Forme légale : Société coopérative

Adresse complète du siège : Rue Mandenne (MGS) 1
6590 Momignies**Objet de l'acte :** DENOMINATION

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Philip Odeurs à Sint-Truiden le 22 mai 2026, déposé avant
régistration, que l'assemblée générale de la société coopérative « LA MAISON DES SERVICES », a
pris les résolutions suivantes :

1. Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société en « **TRIXXO Plus** » et modifier l'article 1 des
statuts comme suit :

« Article 1: Nom et forme

La société revêt la forme d'une société coopérative.

*Elle est dénommée « **TRIXXO Plus** ».*

*Dans tous les actes, annonces, factures, publications et autres pièces émanant de la société, la
raison sociale sera précédée ou suivie immédiatement des initiales « SC » ou de ces mots écrits en
toutes lettres « Société coopérative », ainsi que le cas échéant, moyennant l'obtention des
agrément utiles, celles de « SCES agréée » ou « société coopérative entreprise sociale agréée ».*

2. Deuxième résolution

L'assemblée générale donne ordre au notaire soussigné de rédiger et de déposer la coordination des
statuts.

3. Troisième résolution

Une procuration est accordée à tous les administrateurs avec possibilité de substitution, pour
effectuer toutes les formalités relatives à l'inscription, la modification ou la cessation auprès du
Guichet des entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), ainsi qu'auprès de
l'Administration de la taxe sur la valeur ajoutée et pour signer tous les documents et actes à cet effet,
y compris tous les documents et formulaires nécessaires vis-à-vis des autorités compétentes et du
Tribunal des entreprises, ainsi que l'ouverture d'un registre électronique de titres (eStox) au nom de
la société et d'y effectuer et signer toutes les inscriptions futures, ainsi que d'effectuer toutes les
actions requises à cet effet, ainsi que l'inscription et la modification des données requises par la loi
dans le registre UBO, et également d'effectuer toutes les formalités (notamment la signature des
formulaires) relatives à l'affiliation à la caisse d'assurances sociales tant pour la société que pour les
administrateurs de la société, avec l'éventuelle demande d'exemption.

L'assemblée autorise le notaire à effectuer les formalités de publication de cette transformation aux
Annexes du Moniteur Belge et à coordonner les statuts.

Pour extrait analytique

Déposé(s) en même temps: copie conforme de l'acte, statuts coordonnés.

Notaire Philip Odeurs à Sint-Truiden

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").